

eCH-0099 Livraison données du RdH à la statistique

Titre	Livraison données de l'EWR à la statistique
Code	eCH-0099
Type	Norme
Stade	Définie
Version	2.1 (Minor Change)
Statut	Remplacé
Validation	2014-06-04
Date de publication	2014-08-14
Remplace	2.0
Langues	Allemand (original), Français (traduction)
Annexes	Schéma XML: eCH-0099-2-0.xsd
Auteur	Groupe spécialisé Contrôle des habitants Kummer Patrick, OFS, patrick.kummer@bfs.admin.ch Michel Gentile, OFS, michel.gentile@bfs.admin.ch Antonio Stoppelli, OFS, Antonio.Stoppelli@bfs.admin.ch Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Service responsable	Kummer Patrick, OFS, patrick.kummer@bfs.admin.ch
Editeur / distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, Case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme règle le format d'échange pour les événements «livraison à la statistique» et «validation des données» dans le cadre du relevé fondé sur les registres réalisé pour le recensement fédéral de la population.

Sommaire

1	Champ d'application	5
2	Généralités	5
2.1	Conditions cadre	5
2.2	Explications concernant les événements	5
2.2.1	Validation	6
2.2.2	Livraison à la statistique	7
2.3	Personnes dont les données sont à livrer	11
2.4	Structures cantonales	11
2.5	Délimitation	12
2.6	Conventions	12
3	Modèle de données	13
3.1	Schémas de base eCH	13
4	Spécifications	14
4.1	Jeu de caractères	14
4.2	Livraison – delivery	14
4.2.1	Attribution de version - version	15
4.2.2	Personne annoncée – reportedPerson	15
4.2.2.1	Données de base – baseData	15
4.2.2.2	Données complémentaires relatives aux personnes – personExtendedData	16
4.2.3	Données générales – generalData	16
4.3	Quittance – receipt	17
4.3.1	Moment de l'événement - eventTime	17
4.4	Rapport de validation – validationReport	17
4.4.1	Erreurs générales – generalError	18
4.4.2	Erreurs sur les personnes – personError	18
4.4.3	Information sur les erreurs – errorInfo	19
4.4.3.1	Code	19
4.4.3.2	Texte	19
4.5	Données d'extension – dataType	20
4.6	Entête de message – header	20
4.6.1	Expéditeur – senderId	22

4.6.2	Expéditeur d'origine – originalSenderId	22
4.6.3	Référence locale de l'expéditeur – declarationLocalReference.....	22
4.6.4	Récepteur – recipientId	22
4.6.5	Id message – messageId.....	22
4.6.6	Id message référencé – referenceMessageId.....	22
4.6.7	Id cas d'affaires unique – businessProcessId	23
4.6.8	Notre référence – ourBusinessReferenceId.....	23
4.6.9	Votre référence – yourBusinessReferenceId	23
4.6.10	Identification de transaction d'affaires unique – uniqueIdBusinessTransaction23	
4.6.11	Type de message – messageType.....	23
4.6.12	Type de sous-message – subMessageType.....	24
4.6.13	Fabricant – manufacturer	24
4.6.14	Produit – product	24
4.6.15	Version du produit – productVersion.....	24
4.6.16	Livraison partielle – partialDelivery	24
4.6.17	Objet – subject	24
4.6.18	Commentaire – comment	24
4.6.19	Date du message – messageDate.....	24
4.6.20	Date du message d'origine – initialMessageDate	25
4.6.21	Date de l'événement – eventDate.....	25
4.6.22	Date de traitement – modificationDate.....	25
4.6.23	Code d'action – action	25
4.6.24	Repère livraison test – testDeliveryFlag.....	25
4.6.25	Réponse attendue – responseExpected	25
4.6.26	Cas d'affaires terminé - businessCaseClosed	26
4.6.27	Extension – extension	26
5	Compétences et mutations.....	26
6	Considérations de sécurité.....	26
7	Exclusion de responsabilité - droits de tiers.....	27
8	Droits d'auteur.....	27
9	Annexe A – Références & bibliographie	28
	Annexe B – Collaboration & vérification	29
	Annexe C – Abréviations	29

Annexe D – Glossaire29
Annexe E – Modifications par rapport à la version 2.029

Statut du document

Remplacé: Le document a été remplacé par une nouvelle version plus récente. Son utilisation reste encore possible, mais il est recommandé d'appliquer la dernière version.

1 Champ d'application

La présente norme définit les données et les annonces pour l'échange de données concernant les personnes entre le contrôle des habitants et l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que les annonces de réponse correspondantes de l'OFS à des fins d'évaluation statistiques pour les besoins du recensement de la population (RFP).

2 Généralités

2.1 Conditions cadre

La présente norme se fonde sur les bases légales suivantes:

- Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)
- Loi sur le recensement fédéral de la population
- Législations cantonales liées à l'harmonisation des registres

La nature précise des données est définie dans le Catalogue officiel des caractères [CAT].

2.2 Explications concernant les événements

La norme eCH-0099 vise principalement deux buts (types d'annonce MT 99 et MT 94).

- Dans le cas de l'événement "livraison à la statistique [MT 99]", elle sert au transfert des données des RdH à l'OFS, afin que celui-ci puisse exploiter ces données à des fins statistiques. La livraison concerne les données commandées par l'OFS pour un jour de référence précis.
- Dans le cas de l'événement "validation [MT 94]", elle sert à garantir la qualité des données tirées de ces mêmes registres [MT 99], avant que celles-ci n'entrent dans le processus de production statistique.

Pour que ces deux buts principaux soient atteints, les deux types d'annonce [MT 99 et MT 94] doivent être envoyés à partir de la même source de données.

2.2.1 Validation

La validation peut être effectuée en tout temps et correspond à une livraison test de "livraison à la statistique".

Important: Si des corrections doivent être livrées en raison d'un signalement d'erreurs (rapport de validation), un stock exhaustif de corrections doit être également être livré systématiquement dans le cadre de validations. La livraison des seuls cas corrigés n'est pas autorisée et est rejetée par l'OFS. La transmission de livraisons partielles à l'OFS engendre des messages d'erreur, puisque le nombre d'enregistrements livré ne correspond pas au nombre attendu

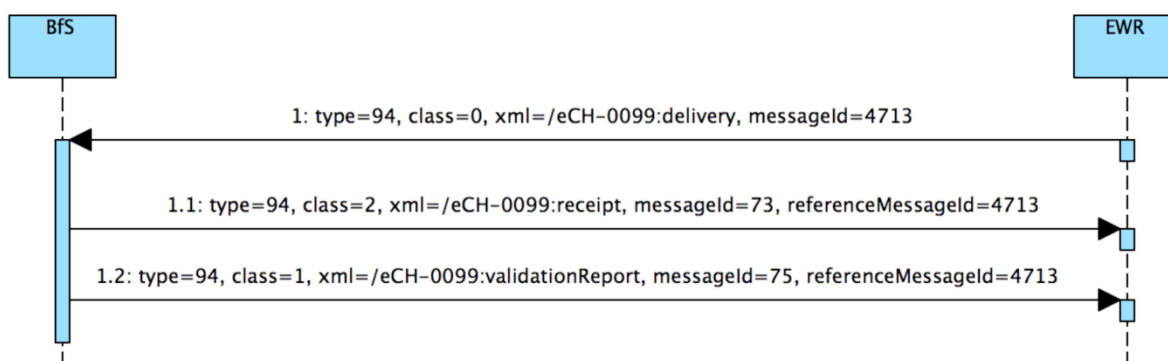


Figure 1: déroulement de la validation

Figure 2: Validation

1. Le RdH livre les données à valider dans un seul fichier XML
 Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (récepteur = 3-CH-1).
 L'extraction des données dans le RdH peut s'effectuer manuellement ou être programmée (au moyen du scheduler).
2. L'OFS confirme la réception de l'envoi par une quittance spécifique
 Message 1.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
3. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML
 Message 1.2 (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne contient pas d'erreurs, ceci est indiqué par l'OFS dans l'élément /validationReport/generalError.

```

<ns9:generalError>
  <ns9:code>0004</ns9:code>
  <ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et peuvent être acceptées pour le traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
    
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments /eCH-0099:validationReport/generalError et/ou /eCH0099:validationReport/personError. Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui com-

portent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il revient aux utilisateurs de les corriger.

Les étapes 1 à 3 sont à répéter jusqu'à ce que les données livrées soient acceptées (le rapport de validation ne doit plus contenir d'erreurs).

Si la validation est effectuée par une plateforme de données cantonale, le scénario de communication diffère légèrement. Les messages de la quittance spécialisée, ainsi que du rapport de validation ont lieu dans ce scénario au niveau de la plateforme de données et du RdH.

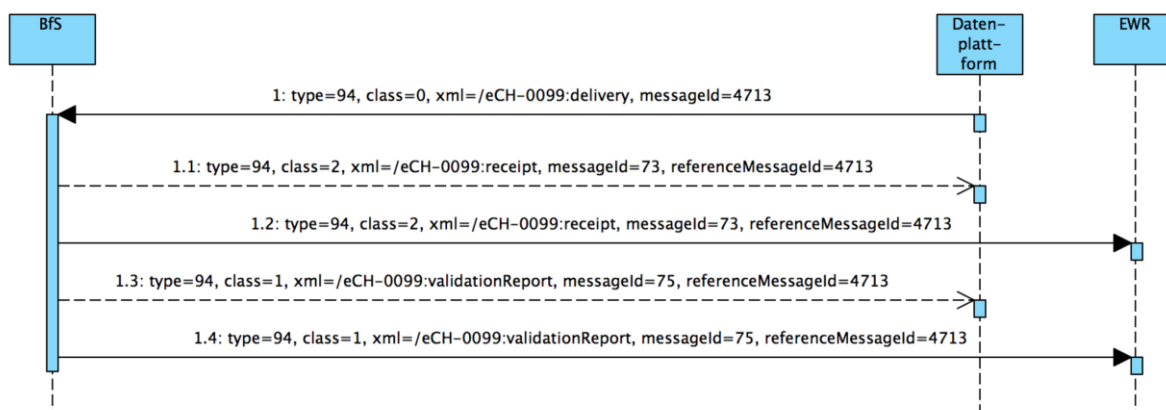


Figure 3 validation au niveau des plateformes de données

1. La plateforme de données livre les données à valider dans un seul fichier XML. Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099) l'enveloppe étant adressée à l'OFS (récepteur = 3-CH-1). L'extraction des données dans le registre peut être soit effectuée manuellement, soit au moyen du scheduler.
2. L'OFS confirme la réception de l'envoi au moyen d'une quittance spécialisée et envoie celle-ci au RdH (message 1.2). La quittance spécialisée peut également être livrée à la plateforme de données (message 1.1), avec l'accord du canton. Messages 1.1 et 1.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
3. L'OFS contrôle les données livrées et envoie une réponse au RdH sous la forme d'un fichier XML (message 1.4). La réponse peut également être livrée à la plateforme de données (message 1.3), avec l'accord du canton. Message 1.3 et 1.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

2.2.2 Livraison à la statistique

Le graphique ci-après présente la procédure de communication prévue dans le cadre d'une livraison à la statistique et les valeurs à utiliser pour les éléments messageType (=type) et messageClass (=class) de l'enveloppe.

Important: si des corrections doivent être livrées en raison d'un signalement d'erreurs (rapport de validation), un stock exhaustif de corrections doit être livré. La livraison des seuls cas corrigés n'est pas autorisée et est rejetée par l'OFS.

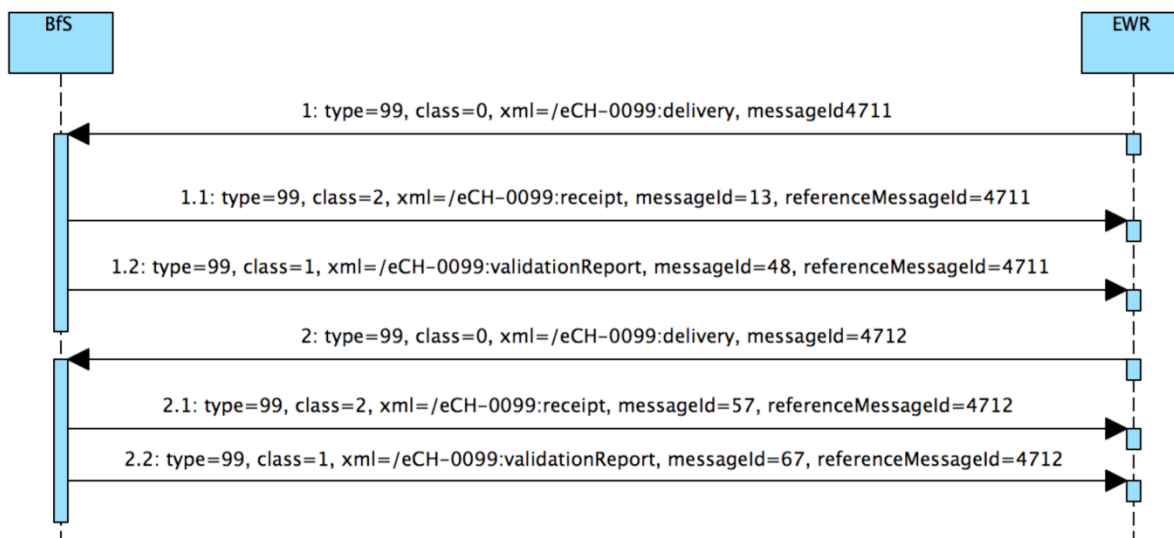


Figure 4 Déroulement de la procédure de livraison à la statistique

1. Le RdH livre les données à faire valider dans un seul fichier XML (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (récepteur = 3-CH-1).
L'extraction des données dans le RdH peut être soit effectuée manuellement, soit au jour de référence fixée au moyen du scheduler.
2. L'OFS confirme la réception de l'envoi au moyen d'une quittance spécifique
Message 1.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099)..
3. L'OFS vérifie les données livrées et envoie une réponse sous la forme d'un document XML
Message 1.2: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne comporte pas d'erreurs, ceci est indiqué dans l'élément /validationReport/generalError, avec le contenu suivant, ce qui veut dire que les données sont considérées comme correctes par l'OFS.

```

<ns9:generalError>
<ns9:code>0001</ns9:code>
<ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et peuvent être acceptées pour le traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
    
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments /eCH-0099:validationReport/generalError et/ou /eCH0099:validationReport/personError,. Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui comportent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il revient aux utilisateurs de les corriger.

4. Une fois que les données incorrectes ont été corrigées, les données de tous les habitants correspondant au jour de référence sont exportées dans un fichier XML unique
Message 2: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099) l'enveloppe étant adressée à l'OFS (récepteur = 3-CH-1).
5. L'OFS confirme la réception de l'envoi au moyen d'une quittance spécifique
Message 2.1: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).
6. L'OFS contrôle les données livrées et envoie une réponse dans un fichier XML
Message 2.2: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099). Voir également le point 3.

Les étapes 4 à 6 sont à répéter jusqu'à ce que les données livrées aient été toutes acceptées.

Si la livraison à l'OFS est initiée par une plateforme de données cantonale, le scénario de communication diffère légèrement. Les annonces de la quittance spécialisée, ainsi que du rapport de validation ont lieu dans ce scénario au niveau de la plateforme de données et du RdH.



Figure 5 Livraison à la statistique pour les plateformes de données

1. La plateforme de données livre l'ensemble des données en un seul document XML
Message 1: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099) l'enveloppe étant adressée à l'OFS (récepteur = 3-CH-1).
L'extraction de l'ensemble des données dans le registre peut s'effectuer manuellement ou être programmée (au moyen du scheduler), au jour de référence correspondant.
2. L'OFS confirme la réception de l'envoi par une quittance spécifique et envoie celle-ci au RdH (message 1.2). La quittance spécialisée peut également être livrée à la plateforme

de données (message 1.1), avec l'accord du canton.

Messages 1.1 et 1.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).

3. L'OFS contrôle les données livrées et envoie une réponse au RdH sous forme d'un document XML (message 1.4). La réponse peut également être envoyée à la plateforme de données (message 1.3), avec l'accord du canton.

Messages 1.3 et 1.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099).

Si la livraison ne comporte pas d'erreurs, ceci est indiqué dans l'élément /validationReport/generalError, avec le contenu suivant, ce qui veut dire que les données sont considérées comme correctes par l'OFS.

```
<ns9:generalError>
<ns9:code>0001</ns9:code>
<ns9:text>Vos données ne contiennent aucune erreur et peuvent être acceptées pour le traitement statistique.</ns9:text>
</ns9:generalError>
```

Dans le cas contraire, la réponse contient les éléments

/eCH-0099:validationReport/generalError et/ou

/eCH0099:validationReport/personError.

Lors de l'importation de la réponse dans le registre, les données des habitants qui comportent des erreurs sont automatiquement signalées comme problématiques. Il revient aux utilisateurs de les corriger.

La synchronisation des données corrigées entre le RdH et la plateforme des données ne fait pas partie de cette norme et la moitié seulement de l'ensemble est indiquée.

Message 1.4.1

4. Dès que les données erronées sont corrigées, une exportation de l'ensemble des habitants est effectuée avec le jour de référence correspondant, ainsi qu'un transfert supplémentaire de l'ensemble de la livraison, dans un format de fichier unique XML
Message 2: (/eCH-0099:delivery, selon schéma XML eCH-0099), l'enveloppe étant adressée à l'OFS (destinataire = 3-CH-1).

5. L'OFS confirme la réception de l'envoi au RdH, au moyen d'une quittance spécialisée (message 2.2). La quittance spécialisée peut également être livrée à la plateforme de données, avec l'accord du canton (message 2.1).

Messages 2.1 et 2.2: (/eCH-0099:receipt, selon schéma XML eCH-0099).

6. L'OFS contrôle les données livrées et envoie une réponse au RdH sous la forme d'un document XML (message 2.4). La réponse peut également être livrée à la plateforme de données, avec l'accord du canton (message 2.3).

Messages 2.3 et 2.4: (/eCH-0099:validationReport, selon schéma XML eCH-0099). Voir également point 3.

Les étapes 4 à 6 sont à répéter jusqu'à ce que les données livrées aient été toutes acceptées.

2.3 Personnes dont les données sont à livrer

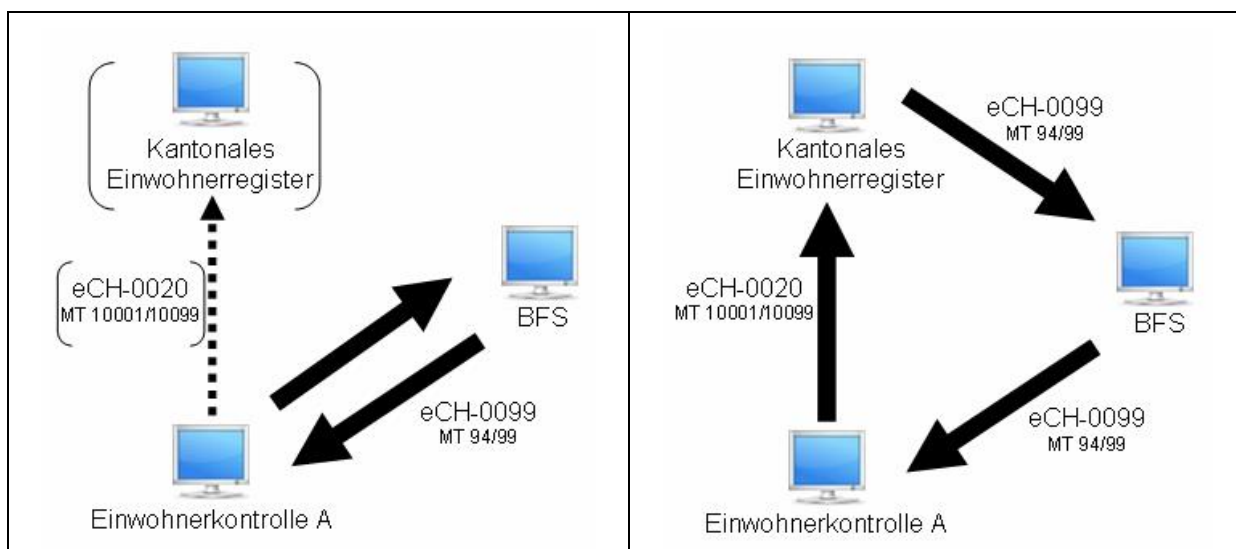
Les données décrites au chapitre 4.2 «Livraison – delivery» doivent être livrées pour les personnes suivantes:

- personnes annoncées dans la commune le jour de référence (permis d'établissement et permis de séjour),
- personnes ayant quitté la commune au cours des 12 mois précédant le jour de référence,
- personnes décédées dans la commune au cours des 12 mois précédant le jour de référence.

2.4 Structures cantonales

La structure des réseaux informatiques cantonaux et communaux varie d'un canton à un autre. Certains cantons disposent d'une plateforme informatique cantonale, d'autres non.

Indépendamment de ces structures, l'OFS propose les deux variantes de communication des données suivantes (les seules admises).



- Dans les cantons disposant d'une plateforme de données cantonale, la livraison des données est de la responsabilité des cantons.
- Dans les cantons qui ne disposent pas d'une plateforme de données cantonale, la livraison des données est de la responsabilité des communes.

Le manuel [sedex] détaille le processus de communication à utiliser pour livrer les données.

2.5 Délimitation

La procédure de communication de base est décrite dans le manuel [sedex] pour les données des registres et n'apparaît donc pas dans la présente norme.

Le "Relevé des ménages collectifs, exigences minimales de l'OFS [MC]" est réglé dans un document distinct.

2.6 Conventions

Dans le présent document, le terme «facultatif» a la même valeur que dans les spécifications du schéma XML [XSD] et signifie "Les données en question sont manquantes dans certains cas". Conséquence : il faut définir comme facultatifs les caractères qualifiés dans le catalogue des caractères officiels [Cat] comme étant "obligatoires si relevés dans le registre", puisque ces caractères ne sont pas relevés dans tous les cas (date du décès p. ex.).

Nous renonçons à définir ici de manière détaillée les liens existant entre les caractères, notamment les exceptions et les cas spéciaux, qui sont déjà documentés dans le catalogue des caractères de l'OFS.

Les spécifications correspondant à d'autres normes sont mentionnées sous la forme d'une [<référence>]. L'annexe A contient les intitulés et descriptions de ces références.

3 Modèle de données

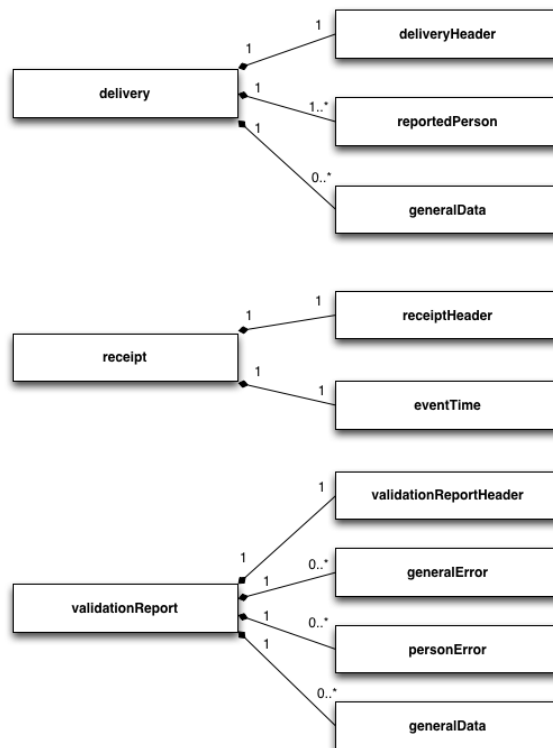


Figure 6: modèle de données

La norme eCH-0099 inclut trois structures distinctes: la livraison à la statistique (delivery), le rapport de validation (validationReport) et la quittance (receipt).

3.1 Schémas de base eCH

Les schémas spécifiques de sedex se basent sur des schémas XML d'eCH dont les références sont automatiquement reprises par importation. Voici les schémas qui sont utilisés dans la version 2.0 de la norme eCH-0099 :

- eCH-0011/8: Norme concernant les données des personnes
- eCH-0044/4: Norme concernant l'échange de données d'identification des personnes
- eCH-0058/4: Norme d'interface Cadre d'annonce

Les schémas des normes suivantes sont dérivés d'eCH-0011/8:

- eCH-0006/2: Normes concernant les données: catégories d'étrangers
- eCH-0007/5: Norme concernant les données des communes
- eCH-0008/3: Norme concernant les données des Etats et territoires
- eCH-0010/5: Norme concernant les données relatives à l'adresse postale des personnes physiques, des entreprises, des organisations et des autorités
- eCH-0135/1: Normes concernant les données du lieu d'origine

- Le graphique suivant (Figure 6: Liens entre les schémas) montre comment ces différentes normes se combinent. Les normes eCH nécessaires peuvent être téléchargées à l'adresse suivante, avec leurs schémas sedex spécifiques: <http://www.ech.ch/>
- Les exemples d'utilisation pour la livraison à la statistique peuvent être trouvés à l'adresse suivante: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/12/06.html>

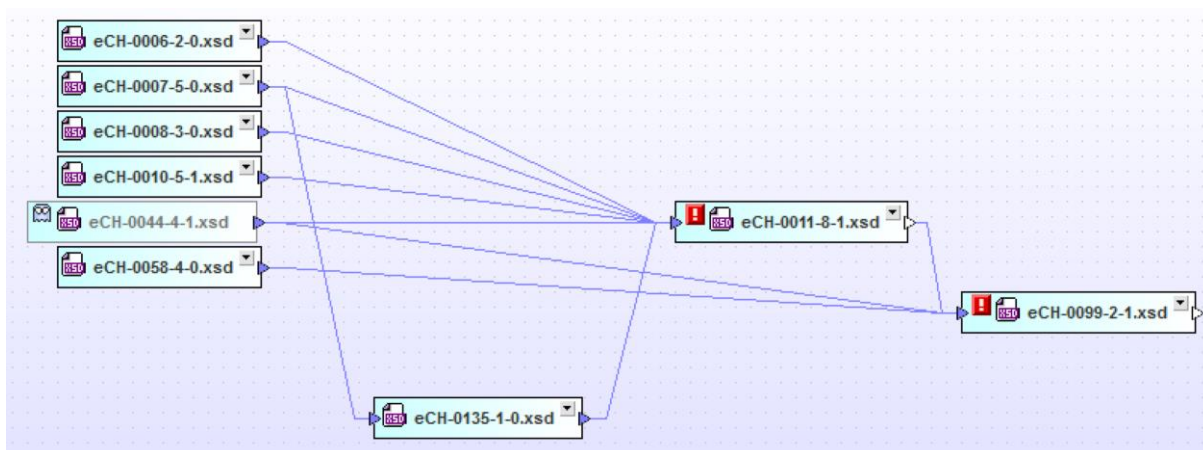


Figure 7: liens entre les schémas

4 Spécifications

4.1 Jeu de caractères

Comme l'exige la norme [eCH-0018], les données doivent être codées en «UTF-8».

Le codage des noms s'appuie sur la norme ISO 8859-15, qui permet l'utilisation de la plupart des signes spéciaux existant dans les langues d'Europe de l'ouest.

L'orthographe des noms étrangers est définie dans les directives [NAMS] du DFJP.

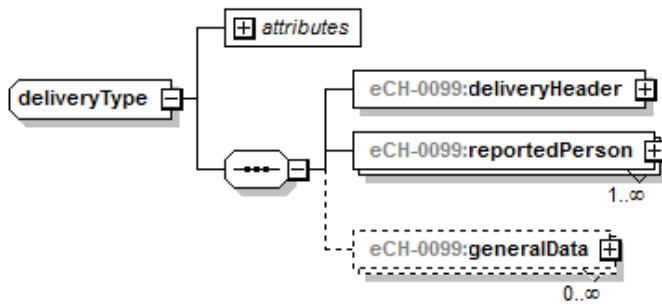
4.2 Livraison – delivery

Une livraison ne peut porter que sur une seule commune. Les registres centralisés doivent donc procéder à plusieurs livraisons (une par commune).

Le site de l'OFS propose de plus amples informations sur la date d'événement (jour de référence) à l'adresse: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/08.html>

La livraison à la statistique comporte éléments suivants

- Attribution de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête de message (impératif) - deliveryHeader, voir chapitre 4.6
- Personne annoncée (impératif, multiple) – reportedPerson, voir chapitre 4.2.2
- Données générales (facultatif, multiple) – generalData, voir chapitre 4.2.3



Generated by XMLSpy

Figure 8: deliveryType

4.2.1 Attribution de version - version

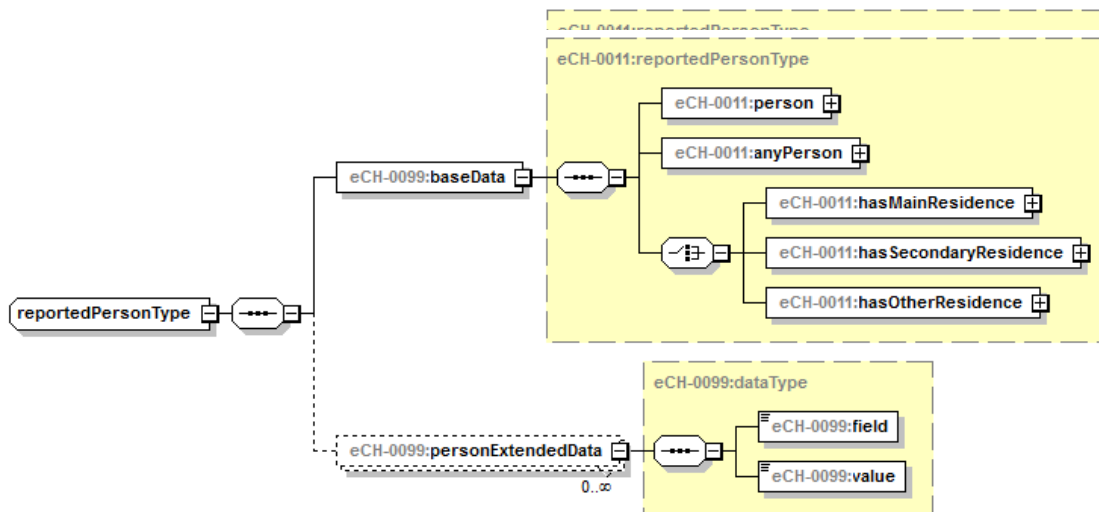
L'attribut de version à indiquer correspond au numéro de version du schéma XML eCH-0099 ayant servi à créer le fichier XML.

Exemple: le fichier XML créé sur la base du schéma eCH-0099-1-1 se verra attribuer le numéro de version «2.0».

4.2.2 Personne annoncée – reportedPerson

Pour chaque personne à annoncer, on communiquera impérativement les informations suivantes:

- Données de base (impératif) – baseData, voir eCH-0011:reportedPersonType
- Données complémentaires relatives aux personnes (facultatif, multiple) – personExtendedData, voir chapitre 4.2.2.2



Generated by XMLSpy

4.2.2.1

Données de base – baseData

Pour la définition des caractéristiques, voir [eCH-0011].

Pour les personnes ayant déménagé, on communiquera impérativement les informations suivantes:

- Date du départ (departureDate)
- Lieu de destination (goesTo)

Pour les personnes décédées, on communiquera impérativement les informations suivantes:

- Date du décès (dateOfDeath)
- Date du départ (departureDate)

Le lieu de destination (goesTo) ne doit pas être fourni pour les personnes décédées.

4.2.2.2 Données complémentaires relatives aux personnes – personExtendedData

Cet élément constitue un point d'approfondissement prédéfini. Il n'est utilisé que lorsque de nouvelles caractéristiques concernant les personnes doivent être échangées, qui n'étaient pas encore connues au moment de la création de cette version de la norme.

L'élément ne doit être échangé que lorsqu'il a été prédéterminé par l'OFS.

Voir également chapitre 4.5.

4.2.3 Données générales – generalData

Cet élément constitue un point d'approfondissement prédéfini. Il n'est utilisé que lorsque de nouvelles caractéristiques concernant les personnes doivent être échangées, qui n'étaient pas encore connues au moment de la création de cette version de la norme.

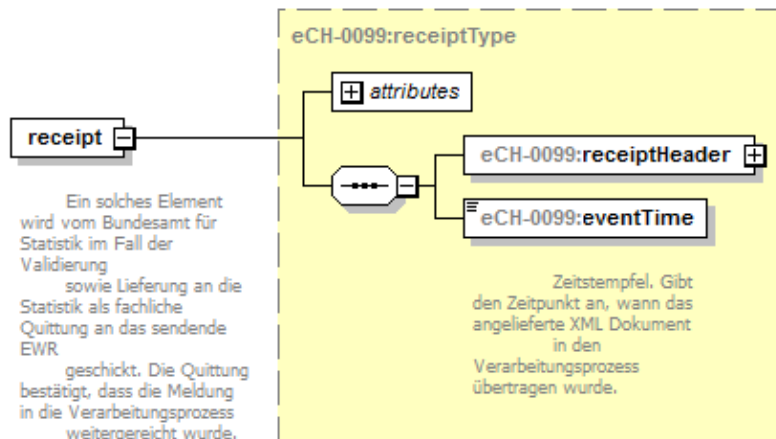
L'élément ne doit être échangé que lorsqu'il a été prédéterminé par l'OFS.

Voir également chapitre 4.5.

4.3 Quittance – receipt

La quittance comporte les éléments suivants:

- Attribution de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête de message (impératif) - receiptHeader, voir chapitre 4.6
- Moment de l'événement (impératif) – eventTime, voir chapitre 4.3.1



Generated by XMLSpy

4.3.1 Moment de l'événement - eventTime

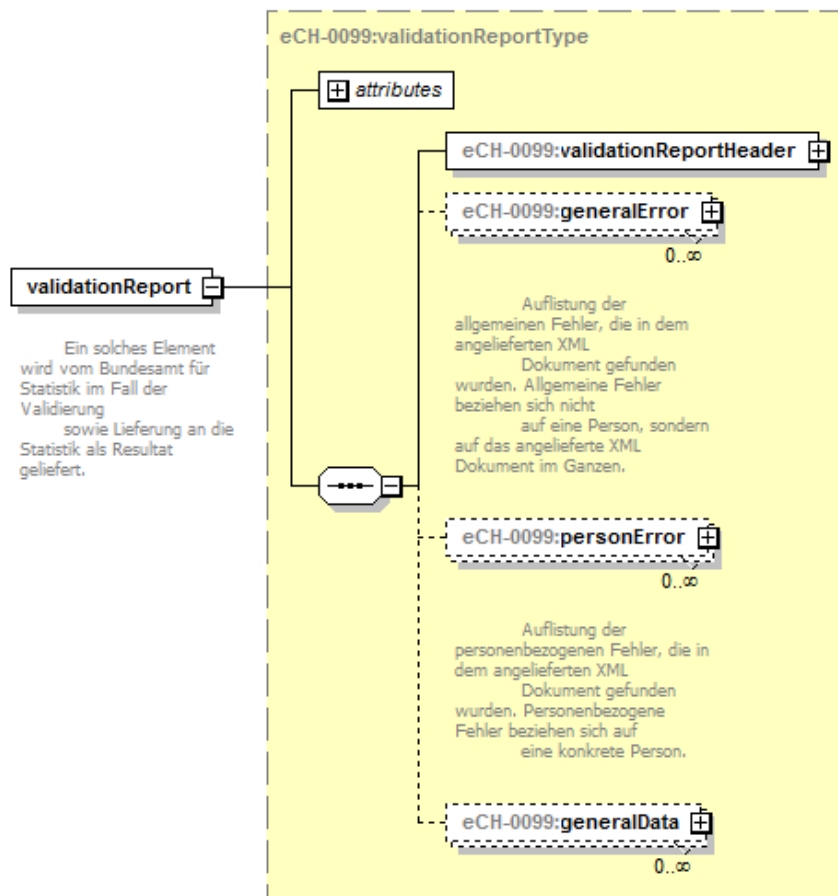
Indique le moment où le document XML livré est entré dans le processus de traitement.

4.4 Rapport de validation – validationReport

La réponse de l'OFS indique si la livraison est acceptée ou quelles sont les erreurs constatées lors de la validation qui doivent être corrigées dans le RdH.

Le rapport de validation se compose des caractéristiques suivantes:

- Attribution de version, voir chapitre 4.2.1
- Entête de message (impératif) - validationHeader, voir chapitre 4.6
- Erreurs générales (facultatif, multiple) – generalError, voir chapitre 4.4.1
- Erreurs sur les personnes (facultatif, multiple) – personError, voir chapitre 4.4.2
- Données générales (facultatif, multiple) – generalData, voir chapitre 4.2.3



Generated by XMLSpy

4.4.1 Erreurs générales – generalError

Liste des erreurs générales constatées dans le document XML livré. Les erreurs générales ne se rapportent pas à des personnes, mais au document XML dans son ensemble.

[eCH-0099:errorInfoType]

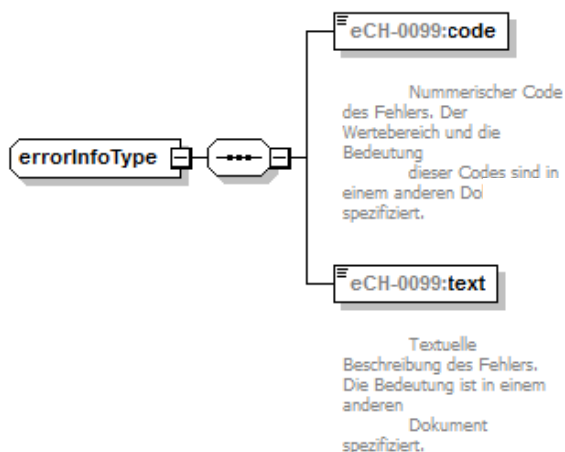
4.4.2 Erreurs sur les personnes – personError

Liste des erreurs constatées dans le document XML livré se rapportant à des personnes. Les erreurs liées à une personne se rapportent à une personne concrète.

- Identification de la personne concernée [eCH-0044:personIdentifikation]
- Information sur les erreurs [eCH-0099:errorInfoType]

4.4.3 Information sur les erreurs – errorInfo

- Code (impératif) – code, voir chapitre 4.4.3.1
- Texte (impératif) – text, voir chapitre 4.4.3.2



Generated by XMLSpy

4.4.3.1 Code

Code numérique d'erreur. Les valeurs possibles et la signification des codes sont précisées dans le document <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/07.html>.

4.4.3.2 Texte

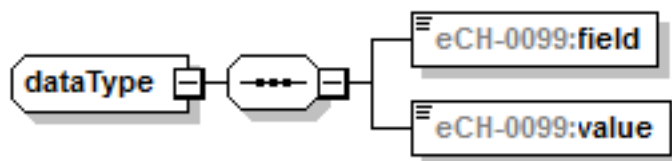
Description textuelle de l'erreur. La signification est spécifiée dans le document <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/00/07.html>.

4.5 Données d'extension – dataType

DataType est une structure de paires de valeurs (value pair) qui permet de transmettre des caractéristiques qui ne sont pas encore prises en compte dans la création de la norme. Son utilisation ainsi que les valeurs autorisées sont définies par l'OFS.

Les éléments suivants sont à livrer

- Champ (impératif) – field. contient le nom de la caractéristique à transmettre.
- Valeur (impératif) – value, contient la valeur de la caractéristique.



Generated by XMLSpy

4.6 Entête de message – header

Les éléments suivants sont à livrer avec chaque message, voir également [eCH-0058]

- Expéditeur – senderId
- Expéditeur d'origine (facultatif) – originalSenderId
- Référence locale de l'expéditeur – declarationLocalReference
- Récepteur – recipientId
- Id message – messageId
- Id message référencé – referenceMessageId
- Id cas d'affaires unique – businessProcessId
- Notre référence – ourBusinessReferenceId
- Votre référence – yourBusinessReferenceId
- Type de message – messageType
- Fabricant – manufacturer
- Produit – product
- Version du produit – productVersion
- Date du message – messageDate
- Date de l'événement – eventDate
- Code d'action – action
- Repère livraison test – testDeliveryFlag
- Réponse attendue – responseExpected
- Cas d'affaires terminé - businessCaseClosed



Generated by XMLSpy

4.6.1 Expéditeur – senderId

ID sedex de l'organisation qui effectue la livraison (peut également être un canton, comme p.ex. 2-LU-1). Die ID sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Exemple: sedex://1-351-1

4.6.2 Expéditeur d'origine – originalSenderId

ID sedex de l'organisation qui a effectué la livraison (peut également être un canton, comme p.ex. 2-LU-1). Die ID sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Remarque: n'est utilisé **que** dans la quittance spécialisée et dans le rapport de validation.

Exemple: sedex://1-351-1

4.6.3 Référence locale de l'expéditeur – declarationLocalReference

Nom ou autre information pouvant être librement choisie, afin que le service clientèle puisse contacter la personne ayant effectué la livraison, en cas de questions.

Remarque: n'est utilisé **que** pour la livraison (delivery).

Exemple: Maria Bernasconi

4.6.4 Récepteur – recipientId

ID sedex de l'organisation qui doit recevoir la livraison (toujours 3-CH-1).L'ID sedex doit donc être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Exemple: sedex://3-CH-1

4.6.5 Id message – messageId

Identificateur explicite de la livraison. L'expéditeur doit générer cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageId» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 24681

4.6.6 Id message référencé – referenceMessageId

Identificateur explicite de la livraison initiale dans la quittance spécialisée et dans le rapport de validation. L'expéditeur doit générer cette information dès aujourd'hui pour le champ «referenceMessageId» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Remarque: n'est utilisé **que** dans la quittance spécialisée et dans le rapport de validation.

Exemple: 135790

4.6.7 Id cas d'affaires unique – businessProcessId

Identification alphanumérique pouvant être librement choisie et reliée au processus par l'expéditeur. Une valeur, qui sera à nouveau livrée dans la quittance spécialisée et dans le rapport de livraison, peut être définie dans la livraison.

Exemple: a2ec21654d6

4.6.8 Notre référence – ourBusinessReferenceld

ID sedex de la commune concernée par ces données (ne doit pas être un canton, mais systématiquement une commune). Doit ensuite être introduit lorsque la commune livre ses données elle-même. L'ID sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Remarque: n'est utilisée que dans la livraison.

Exemple: sedex://1-351-1

4.6.9 Votre référence – yourBusinessReferenceld

L'ID sedex de la commune concernée par les données initiales (**ne doit pas** être un canton, mais systématiquement une commune). Doit également être introduite lorsque la commune a livrée elle-même les données initiales. L'ID sedex doit être indiqué ici avec le préfixe «sedex://».

Remarque: n'est utilisé que dans la quittance spécialisée et dans le rapport de validation.

Exemple: sedex://1-351-1

4.6.10 Identification de transaction d'affaires unique – uniqueIdBusinessTransaction

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.11 Type de message – messageType

Type de livraison. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageType» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 99

4.6.12 Type de sous-message – subMessageType

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.13 Fabricant – manufacturer

Nom de l'entreprise ayant développé le logiciel CdH (livraison) ou le service de validation (quittance spécialisée + rapport de validation).

Exemple: OleAllDevelop AG

4.6.14 Produit – product

Nom du logiciel CdH (livraison) ou du service de validation (quittance spécialisée + rapport de validation).

Exemple: MegaEWK NT

4.6.15 Version du produit – productVersion

Version du logiciel CdH (livraison) ou du service de validation (quittance spécialisation + rapport de validation).

Exemple: 9.3

4.6.16 Livraison partielle – partialDelivery

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.17 Objet – subject

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.18 Commentaire – comment

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.19 Date du message – messageDate

Date de la génération. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «messageDate» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 2013-01-09T10:57:32

4.6.20 Date du message d'origine – initialMessageDate

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.21 Date de l'événement – eventDate

Date de référence. L'expéditeur doit introduire cette information dès aujourd'hui pour le champ «eventDate» de l'enveloppe sedex. Cette information doit également être à nouveau entrée dans ce champ.

Exemple: 2012-12-31T12:00:00

4.6.22 Date de traitement – modificationDate

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément.

4.6.23 Code d'action – action

Permet de différencier une quittance spécialisée d'un message:

- Livraison + rapport de validation = **1**,
- Quittance spécialisée positive (la validation a démarré) = **9**,
- Quittance spécialisée négative (Date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur au niveau du schéma XML) = **8**

Exemple: 1

4.6.24 Repère livraison test – testDeliveryFlag

N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément N'est pas observé. Il est conseillé de ne pas livrer cet élément

Exemple: false

4.6.25 Réponse attendue – responseExpected

Indique si une réponse est attendue pour ce message:

- Livraison=1,
- Quittance spécialisée positive (la validation a commencé)=0,
- Quittance spécialisée négative (date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur au niveau du schéma XML)=0
- Rapport de validation=0

Exemple: 1

4.6.26 Cas d'affaires terminé - `businessCaseClosed`

Indique si le cas d'application est terminé pour ce message:

- Livraison=**0**,
- Quittance spécialisée positive (la validation a commencé)=**0**,
- Quittance spécialisée négative (date de référence erronée, livraison en dehors de la période, livraison 94 au lieu de 99, erreur au niveau du schéma XML)=**1**
- Rapport de validation=**1**

Exemple: 0

4.6.27 Extension – extension

L'extension permet de rajouter des informations spécifiques à l'en-tête du message. Ne doit cependant être utilisé qu'avec l'accord de l'OFS.

5 Compétences et mutations

L'OFS est compétent de tenir à jour la présente norme.

6 Considérations de sécurité

La définition des formats d'échange ne pose en principe pas de problème de sécurité. Les autorités qui souhaitent procéder à des échanges de données selon la présente norme doivent s'assurer de l'existence des bases légales requises. La confidentialité et l'intégrité des données transférées doivent être garanties lors de tout échange.

7 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association eCH et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées ont seulement valeur de recommandations. L'Association eCH ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes eCH ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes eCH peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association eCH mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes eCH peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes eCH est exclue dans les limites des réglementations applicables.

8 Droits d'auteur

Tout auteur de normes eCH en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association eCH, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs eCH respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes eCH sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par eCH, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes eCH. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

9 Annexe A – Références & bibliographie

- [eCH-0011] eCH-0011 – Norme concernant les données concernant les personnes
- [eCH-0018] eCH-0018: XML Best Practices
- [eCH-0044] eCH-0044 – Norme concernant les données Échange d'identification de personne
- [eCH-0058] eCH-0058 – Norme d'interface cadre d'annonce
- [ISO 639-1] ISO (International Organization for Standardization). International Standards for Language Codes.
- [CAT] Harmonisation des registres de personnes. Catalogue officiel des caractères. Version 01.2007
- [MC] Ménages collectifs
- [NAMS] Directives sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers (du 1er janvier 2012)
<https://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/bfm/rechtsgrundlagen/weisungen/auslaender/aufenthalt/20120101-weis-namen-f.pdf>
- [sedex] Manuel sedex - Harmonisation des registres
- [LHR] Décrit notamment les procédures de communication pour la livraison à la statistique
- [LHR] Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (loi sur l'harmonisation de registres, LHR)
Entrée en vigueur partielle le 1^{er} novembre 2006
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/00/00/17.html>
- [UML] Unified Modeling Language (UML). Version 1.5. Object Management Group.
- [XSD] XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2. Mai 2001.
- [RFP] XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2. Mai 2001.
- [RFP] loi sur le recensement
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/02/06.html>

Annexe B – Collaboration & vérification

Kummer Patrick, Office fédéral de la statistique

Michel Gentile, Office fédéral de la statistique

Antonio Stoppelli , Office fédéral de la statistique

Stingelin Martin, Stingelin Informatik GmbH

Annexe C – Abréviations

OFS	Office fédéral de la statistique
RdH	Registre des habitants
MT	Type d'annonce
LHR	Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
RFP	Loi sur le recensement fédéral de la population
XML	Extensible Markup Language

Annexe D – Glossaire

Voir Annexe C Abréviations

Annexe E – Modifications par rapport à la version 2.0

- Les importations des schémas eCH-0011 et eCH-0044 ont été adaptées à la version actuelle.